

INSCRIPTION EN CRECHE

☎ 01 44 90 76 74 (Écoles – Crèches)

Courriel : ddct-ma08-page@paris.fr

IMPORTANT : Il est indispensable de se présenter en mairie pour une première inscription en crèche.

Nous vous remercions à l'avance de vous présenter avec tous les documents originaux nécessaires à l'inscription, ou d'imprimer ceux que vous possédez de façon dématérialisée.

Pièces à fournir

- ❖ *Dans le cas de situations particulières pourront être demandées d'autres pièces supplémentaires afin d'évaluer au mieux le besoin et d'orienter les familles vers le mode d'accueil le mieux adapté.*
- ❖ *Seuls les documents originaux sont acceptés*
- ❖ *La présence personnelle de l'un des parents est obligatoire*

📌 Inscription à partir du premier jour du 6^{ème} mois de grossesse

- Livret de famille
- Pièce d'identité des 2 parents
- Dernier avis d'imposition (ou contrat de travail si premier emploi ou arrivé en France)
- 3 derniers bulletins de salaire des 2 parents
- Contrat de location ou attestation de propriété
- Facture énergie (électricité/gaz) récente (moins de trois mois)

Cas particuliers :

1. Pour les personnes hébergées, il conviendra de fournir :

Attention : La présence de l'hébergeant est requise

→ Concernant l'hébergeant :

- Pièce d'identité
- Attestation sur l'honneur d'hébergement remplie en mairie en présence du fonctionnaire municipal
- Contrat de location ou attestation de propriété
- Facture énergie (électricité/gaz) récente (moins de trois mois)

→ Concernant l'hébergé (document montrant la réalité de la résidence du demandeur au domicile de l'hébergeant)

- Attestation de sécurité sociale ou titre d'allocations familiales

2. Pour les personnes résidant dans un logement de fonction, il conviendra de fournir

- Le contrat ou une attestation de l'employeur mentionnant le logement

② Dès la naissance :

L'acte intégral de naissance

Pièce supplémentaire à fournir :

- **En cas d'adoption** : *copie de la décision d'adoption*
- **En cas de divorce (ou séparation)** : *pièce établissant la qualité de responsable légal et les conditions d'exercice de l'autorité parentale (Jugement)*